



# Concours Dessins et Photos 2017

## **ARTICLE 1 - L'organisateur et dates du concours**

Le concours "Dessins et Photos" est organisé par l'association Les Amis de Bouvines, association loi 1901, dont le siège social est à la Mairie, Chaussée Brunehaut, 59830 BOUVINES, France.

Ce concours est organisé en 2 phases :

- dépôt des œuvres pour le 18 avril inclus.
- 1er mai 2017 : exposition à l'espace Jean Noël des œuvres retenues par le Jury.  
Chaque visiteur pourra désigner son œuvre favorite.

## **ARTICLE 2 - Le thème "Le long de la Marque"**

## **ARTICLE 3 – Les conditions de participation**

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les dessinateurs et photographes à l'exclusion des membres du jury.

## **ARTICLE 4 - Les catégories**

Le concours est organisé en deux catégories : la catégorie "Dessin" et la catégorie "Photo".

Une personne peut participer jusqu'à 3 fois dans chaque catégorie.

## **ARTICLE 5 - Les prix, classements et lots**

A l'issue du concours un "Prix du jury" et un "Prix du public" seront décernés.

Le "Prix du jury" est décidé par un groupe de professionnels, d'amateurs avertis et de membres de l'association des Amis de Bouvines.

Le "Prix du public" sera le résultat des votes qui auront été collectés de 10h30 à 17h, le 1er mai auprès des visiteurs de l'exposition.

Le classement se fait en fonction de l'âge du participant : le classement enfant jusqu'à 12 ans et le classement adulte.

Le "Prix du jury" est récompensé de la façon suivante :

- 1<sup>er</sup> prix doté d'un bon d'achat de 50€.
- 2<sup>ème</sup> prix doté d'un bon d'achat de 30€.
- 3<sup>ème</sup> prix doté d'un bon d'achat de 20€.

Le « Prix du public » est doté de lots fournis par nos partenaires.

Nous distribuerons donc 12 lots au total : pour les dessins (enfants et adultes) et pour les photos (enfants et adultes).

Les classements seront dévoilés le 1er mai à 17h30 couplés à la remise des lots correspondants.

Les résultats du concours seront publiés sur le site de l'association.

## **ARTICLE 6 - Contraintes techniques**

Le dépôt d'un dessin consiste à fournir le dessin dont le format sera compris entre le format A4 (21x29,7cm) et le format raisin (50x65cm). Toutes les techniques sont acceptées : dessin, gravure, aquarelle, peinture et collage.

Le dépôt d'une photo consiste à fournir un tirage sur papier photo ou sur un support plus rigide de format A4 ou A3 ainsi qu'un fichier au format numérique « JPEG » sous la forme « nom-prénom.jpg », transmis à l'adresse [concours2017@lesamisdebouvines.com](mailto:concours2017@lesamisdebouvines.com). La photo devra être supérieure à 1 million de pixels mais être inférieure à 12 millions de pixels. Elle ne devra pas dépasser le poids de 6Mo. La retouche par un logiciel est autorisée mais les photos-montages ne sont pas acceptés.

### **Les œuvres ne respectant pas ces critères ne pourront pas être retenues.**

Dans les deux cas, un descriptif technique devra être joint comportant les éléments suivants :

- cartel dessin : lieu, titre, technique utilisée.
- cartel photo : lieu de prise de vue, modèle appareil photo, ainsi que dans la mesure du possible objectif utilisé, sensibilité, ouverture, vitesse.

Ces cartels peuvent être visualisés et téléchargés depuis le site. Dans un souci d'anonymat, un numéro sera attribué par l'organisateur lors de la réception des œuvres.

## **ARTICLE 7 - Inscription au concours et dépôt des œuvres**

Pour participer au concours, chaque personne doit remplir une fiche d'inscription qu'elle aura préalablement téléchargée sur le site de l'association ([www.lesamisdebouvines.fr](http://www.lesamisdebouvines.fr)) ou se sera procurée en Mairie. Elle devra remettre cette fiche d'inscription en même temps que son/ses oeuvres lors d'une séance de dépôt ci-après mentionnée.

Le dessin ou la photo pourra être remis

- en Mairie aux heures d'ouverture : du mardi au samedi de 8h30 à 12h.
- à l'espace Jean Noël, attenant à la Mairie où « Les Amis de Bouvines » seront présents les mardi 11 et 18 avril de 17h à 20h.

## **ARTICLE 8 - Remise des oeuvres après le concours**

Sur présentation du bulletin de participation, les œuvres pourront être récupérées auprès des responsables de l'Association « Les Amis de Bouvines » :

- après le décrochage de l'exposition.
- le mardi 2 mai de 17h à 20h à l'espace Jean Noël.
- le samedi 6 mai de 8h30 à 11h45 à l'espace Jean Noël.

Les prix qui n'auront pas été distribués le 1<sup>er</sup> mai seront remis à cette occasion.

En cas d'empêchement, n'hésitez pas à contacter « Les Amis de Bouvines » par mail [contact@lesamisdebouvines.com](mailto:contact@lesamisdebouvines.com) ou téléphone (06 22 99 00 42)

**ARTICLE 9 – Droits et autorisations**

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur l'image.

Les œuvres restent la propriété de l'artiste.

Les participants autorisent l'association à diffuser leurs œuvres sur le site [lesamisdebouvines.com](http://lesamisdebouvines.com), dans les galeries « concours dessins 2017 » et « concours photos 2017 », et ceci sans aucune rétribution ; du fait de la diffusion sur internet, les organisateurs rappellent aux participants qu'ils ne pourront être tenus responsables d'éventuelles copies depuis le site de l'association.

**ARTICLE 10 - Acceptation du règlement**

Le simple fait de participer au concours entraîne pour le participant l'acceptation de ce règlement.